

Renouvellement carte d'identité

pour personne majeure

PIECES A FOURNIR

(Les originaux doivent être présentés)

Ancienne carte nationale d'identité plastifiée

2 photos d'identité (non scannées)
de format 35 mm X 45 mm, sur fond clair identiques,
ressemblantes, de face et tête nue

Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois

- * facture ou échéancier de gaz, d'électricité, d'eau ou de téléphone fixe
- * ou avis d'imposition ou de non imposition,
- * ou attestation d'assurance logement
- * ou quittance de loyer d'un organisme public

Si la personne est dans l'impossibilité de fournir l'une des pièces citées ci-dessus elle doit fournir une facture récente et la carte d'identité de l'hébergeant ainsi qu'un certificat attestant le domicile du majeur depuis plus de 3 mois.

En cas de divorce pour la femme : le jugement indiquant que l'intéressée est autorisée à conserver le nom de l'ex-époux ou une autorisation écrite de celui-ci + la copie de sa pièce d'identité

Pour les personnes veuves, un acte de décès de l'époux

PIECES COMPLEMENTAIRES A FOURNIR

S'il s'agit d'un renouvellement suite à perte ou vol

*** Déclaration de perte ou de vol**

*** Timbre fiscal de 25 €**

Justificatif d'état civil

Si vous n'êtes pas en possession d'un passeport sécurisé ou non valide ou périmé de moins de 2 ans

*** 1 extrait d'acte de naissance**

avec filiation complète datant de moins de 3 mois (à demander au lieu de naissance)

Si né à l'étranger demander l'acte au Service Central d'Etat Civil 44941 NANTES Cedex

Ou l'acte de mariage (à demander au lieu de mariage)

Justificatif de nationalité française (se renseigner en mairie)

Si le justificatif d'état civil ne suffit pas, et dans le cas où la carte d'identité est périmée depuis plus de 2 ans.